

Image not found or type unknown



## Apports industrie, contrat travail

Par **Stefystef**, le **29/01/2021** à **02:03**

Bonjour,

Est-ce qu'un associé ayant fait un apport en industrie, peut prétendre à un contrat de travail salarié au sein de la même entreprise en exerçant sa compétence (compétence liée à l'apport en industrie) ?

Merci.

Par **P.M.**, le **29/01/2021** à **09:10**

Bonjour,

L'apporteur en industrie n'a en principe pas de contrat de travail mais un lien de subordination pourrait requalifier son statut en salarié...